



EDUCATION PROPERTY TAX CREDIT (EPTC)
SELF-DECLARATION

CONTACT: 311 or toll free 1-877-311-4974



The Education Property Tax Credit (EPTC) is a Provincial Tax Credit for homeowners and tenants to offset the occupancy costs of property tax for homeowners and 20% of rent for tenants - payable in Manitoba.

The Education Property Tax Credit Advance can only be claimed on a homeowner's principal residence.

If you have not received the EPTC on the annual property tax bill you will need to claim the credit through your submission of your personal income taxes.

To apply to have the EPTC applied to your next years' annual property tax, please complete this self-declaration form and return it to the City of Winnipeg prior to March 15th.

Section 1 - Identification Information - please complete the following:

Form with fields for ROLL NUMBER, LOCATION ADDRESS, MAILING ADDRESS (F DIFFERENT THAN THE LOCATION ADDRESS ABOVE), POSTAL CODE, and DECLARANT(S) NAME (Surname, Given Name), BUSINESS TELEPHONE, HOME TELEPHONE.

Section 2 - Declaration

To confirm eligibility for the Education Property Tax Credit Advance, you must meet the legislated criteria as prescribed in the questions below. Please complete the following:

Is this property yours and/or your spouse or common law partner's principal residence?
[] Yes [] No

Do you and/or your spouse or common law partner own another property in Manitoba?
[] Yes [] No

If "Yes" to the question above, to your knowledge are you and/or your spouse or common law partner receiving the Education Property Tax Credit Advance on another property in this municipality or any other municipality in Manitoba?
[] Yes [] No
If Yes, Address of other property _____

AUTHORIZED SIGNATORS OF THE ABOVE ACCOUNT MUST SIGN THIS APPLICATION

APPLICANT'S SIGNATURE DATE YYYY MM DD
SECOND SIGNATURE (IF REQUIRED)

PLEASE RETURN COMPLETED FORM TO:
THE CITY OF WINNIPEG ASSESSMENT AND TAXATION DEPARTMENT
457 MAIN STREET •WINNIPEG •MB •R3B 1B5
EMAIL: 311@winnipeg.ca FAX: 204-986-6732



CRÉDIT D'IMPÔT FONCIER POUR L'ÉDUCATION AUTODÉCLARATION



NOUS JOINDRE : 311 ou sans frais au 1 877-311-4974

Le crédit d'impôt foncier pour l'éducation (CIFE) est un crédit d'impôt provincial, destiné aux propriétaires et aux locataires, absorbant une partie des coûts d'occupation. Il compense les coûts d'occupation des impôts fonciers pour les propriétaires et 20 % du loyer pour les locataires (montants payables au Manitoba).

Le paiement anticipé du crédit d'impôt foncier pour l'éducation peut **uniquement** être réclamé pour la résidence principale du propriétaire.

Si vous n'avez pas reçu le CIFE sur votre facture d'impôts fonciers annuelle, vous devrez le réclamer au moyen d'une soumission sur vos impôts sur le revenu personnels.

Pour faire une demande d'application du CIFE à **vos impôts fonciers de l'année prochaine**, veuillez remplir ce formulaire d'autodéclaration et le faire parvenir à la Ville de Winnipeg **avant le 15 mars**.

Section 1 – Renseignements d'identification — veuillez remplir ce qui suit :

NUMÉRO DU RÔLE		ADRESSE CONCERNÉE		
ADRESSE POSTALE (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE CONCERNÉE CI-DESSUS)				CODE POSTAL
NOM DU (CO-) DÉCLARANT	Nom de famille	Prénom	N° DE TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL	N° DE TÉLÉPHONE DU DOMICILE
NOM DU (CO-) DÉCLARANT	Nom de famille	Prénom	N° DE TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL	N° DE TÉLÉPHONE DU DOMICILE

Section 2 – Déclaration

Pour confirmer votre admissibilité au paiement anticipé du crédit d'impôt foncier pour l'éducation, vous devez répondre aux critères prévus par la loi et indiqués dans les questions ci-dessous. Veuillez remplir ce qui suit :

Cette propriété est-elle votre résidence principale et/ou celle de votre conjoint ou conjoint de fait?

Oui Non

Est-ce que vous et votre conjoint ou conjoint de fait êtes propriétaire d'une autre propriété au Manitoba?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, est-ce que vous ou votre conjoint ou conjoint de fait recevez le paiement anticipé du crédit d'impôt foncier pour l'éducation pour une autre propriété dans cette municipalité ou dans toute autre municipalité du Manitoba?

Oui Non

Adresse de l'autre propriété _____

LES SIGNATAIRES AUTORISÉS DU COMPTE CI-DESSUS **DOIVENT SIGNER** CETTE DEMANDE

SIGNATURE DU DEMANDEUR	DATE	AAAA	MM	JJ
DEUXIÈME SIGNATURE (SI NÉCESSAIRE)				

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR LE PRÉSENT FORMULAIRE REMPLI À L'ADRESSE SUIVANTE :
SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DES TAXES DE LA VILLE DE WINNIPEG
457, RUE MAIN • WINNIPEG (MANITOBA) R3B 1B5
COURRIEL : 311@winnipeg.ca TÉLÉCOPIEUR : 204-986-6732